

DÉPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE D'ÉPINEUIL  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 mars 2014**

---

Date de Convocation : le 24 mars 2014

Compte-rendu affiché : le 1 avril 2014

Monsieur Robert DUVERNE, Maire, ouvre la séance à 19 heures  
Salle « André DURAND »

L'an deux mil quatorze, le samedi vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle « André DURAND » d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Monsieur Robert DUVERNE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames FORTINI Maryline – GUDIN DU PAVILLON Monica – PFLUG Josette - SAVIE EUSTACHE Françoise – VERZEAUX Véronique – VEYRAT DAL DEGAN Julie

Messieurs ATARI Kamel - BLIN Roger – DAVID Mathieu – LAPORTE Michel – LARCHER Georges – LEBEAU Stéphane – NOUVELOT Didier – REGNIER Claude

Excusée Représentée :

Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur DAVID Mathieu

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Ordre du jour :

- *Installation du nouveau Conseil Municipal*
- *Élection du Maire*
- *Détermination du nombre d'Adjoints*
- *Élection des Adjoints*
- *Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints*
- *Élection des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)*
- *Questions diverses*

**I/ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :**

Après avoir rappelé l'ordre du jour, Monsieur Robert DUVERNE, Maire sortant, procède à l'appel des Conseillers Municipaux nouvellement élus et rappelle les résultats du scrutin du dimanche 23 mars 2014 qui s'est déroulé à Épineuil.

Le quorum étant atteint, le Maire sortant déclare le nouveau Conseil Municipal installé et cède la place à Madame SAVIE EUSTACHE Françoise, doyenne de la nouvelle assemblée, qui procède à la nomination de deux assesseurs :

- Doyen : Monsieur Georges LARCHER
- Benjamin : Monsieur Kamel ATARI

**II/ ÉLECTION DU MAIRE – Délibération n° 014-2014**

Sous la présidence de la doyenne d'âge, il est procédé conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection du maire, tel que cela figure au Procès Verbal annexé au présent registre des délibérations.

Madame SAVIE EUSTACHE Françoise est candidate

Après délibération et vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Françoise SAVIE EUSTACHE = 14 voix

1 bulletin blanc

**Madame SAVIE EUSTACHE Françoise est proclamée Maire** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Madame SAVIE EUSTACHE Françoise remercie la population pour la confiance qu'elle lui a témoignée ainsi qu'à son équipe en les élisant au 1<sup>er</sup> tour avec un tel score. Elle dit qu'elle espère être digne de leur confiance et qu'en tout cas, elle s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour y parvenir

**III/ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – Délibération n° 015-2014**

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer quatre (4) adjoints en précisant que l'enveloppe allouée aux indemnités du Maire et des Adjointes restera identique et qu'ils la répartiront simplement de manière différente entre eux sans impacter le budget.

Après en avoir délibéré et voté à bulletins secrets 15 voix = Pour, le Conseil Municipal **DECIDE**, de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

**IV/ ÉLECTION DES ADJOINTS :**

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, il est procédé à l'élection des adjoints (Article L2122-7 du CGCT) tel que cela figure au Procès Verbal annexé au présent registre des délibérations.

**1<sup>er</sup> Adjoint (Chargé de l'Administration Communale) – Délibération n° 016-2014**

Madame Maryline FORTINI est candidate ;

Après délibération et vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Maryline FORTINI = 14 voix

1 bulletin blanc

**Madame FORTINI Maryline est élue 1<sup>ère</sup> Adjointe** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

**2<sup>ème</sup> Adjoint (Chargé des Affaires Sociales, du Pôle d'Animations et de la Jeunesse)**

**– Délibération n° 017-2014**

Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN est candidate ;

Après délibération et vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Julie VEYRAT DAL DEGAN = 14 voix

1 bulletin blanc

**Madame VEYRAT DAL DEGAN Julie est élue 2<sup>ème</sup> Adjointe** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

**3<sup>ème</sup> Adjoint (Chargé de l'Urbanisme et des Travaux) – Délibération n° 018-2014**

Monsieur Roger BLIN est candidat ;

Après délibération et vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Roger BLIN = 14 voix

1 bulletin blanc

**Monsieur BLIN Roger est élu 3<sup>ème</sup> Adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

**4<sup>ème</sup> Adjoint (Chargé des Finances et des Perspectives de Développement communal)**

**– Délibération n° 019-2014**

Monsieur Claude REGNIER est candidat ;

Après délibération et vote à bulletin secret, le résultat est le suivant :

Claude REGNIER = 14 voix

1 bulletin blanc

**Monsieur REGNIER Claude est élu 4<sup>ème</sup> Adjoint au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

**COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ :**

Maire :	<b>Françoise SAVIE EUSTACHE</b>
1 <sup>ère</sup> Adjointe :	<b>Maryline FORTINI</b>
2 <sup>ème</sup> Adjointe :	<b>Julie VEYRAT DAL DEGAN</b>
3 <sup>ème</sup> Adjoint :	<b>Roger BLIN</b>
4 <sup>ème</sup> Adjoint :	<b>Claude REGNIER</b>

**V/ INDEMNITÉS DE FONCTION – Délibération n° 020-2014**

Afin de ne pas augmenter le montant prévu au budget, il est décidé à l'unanimité, de n'indemniser que les 3 premiers adjoints.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret 15 voix = POUR, le Conseil Municipal **DECIDE** d'octroyer à compter du 30 mars 2014 l'indemnité légale brute minorée au Maire, soit 21,50 % de l'Indice Brut 1015 – Strate de Population 500 à 999 habitants. **DECIDE** d'octroyer à compter du 30 mars 2014 l'indemnité légale brute minorée aux adjoints, soit 7 % de l'Indice Brut 1015 – Strate de Population 500 à 999 habitants.

**VI/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES EPCI****a) Syndicat Intercommunal du Tonnerrois (SIT) – Délibération n° 021-2014**

**Candidats Titulaires et Suppléants :**

Mesdames PFLUG Josette – GUDIN DU PAVILLON Monica

Messieurs NOUVELOT Didier – MATHIEU David

**Résultats définitifs**

<b>- Délégués titulaires :</b>	PFLUG Josette	14 voix
	NOUVELOT Didier	14 voix
<b>- Délégués suppléants :</b>	GUDIN DU PAVILLON Monica	14 voix
	DAVID Mathieu	14 voix

**b) Syndicat Départemental des Énergies de l'Yonne (SDEY)**– **Délibération n° 022-2014**Candidats Titulaires et Suppléants :

Messieurs BLONDEAU Michel – LEBEAU Stéphane

**Résultats définitifs**

- <i>Délégué titulaire :</i>	BLONDEAU Michel	15 voix
- <i>Délégué suppléant :</i>	LEBEAU Stéphane	14 voix

**c) Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.) – Délibération n° 023-2014**Candidats Titulaires et Suppléants :

Messieurs LEBEAU Stéphane – LARCHER Georges

**Résultats définitifs**

- <i>Délégués titulaires :</i>	LEBEAU Stéphane	14 voix
- <i>Délégué suppléant :</i>	LARCHER Georges	14 voix

**VII/ AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS CONSULTATIFS :**

Madame le Maire informe que les membres des commissions et des comités consultatifs seront nommés au prochain Conseil Municipal.

Elle met à profit ce point abordé pour rappeler que des Comités Consultatifs seront alors proposés et qu'elle souhaite que la population d'Épineuil s'inscrive pour venir donner son avis.

**VIII/ QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Madame le Maire rappelle que le budget devra être voté avant le 30 avril prochain. Une date sera fixée en accord avec Monsieur DABET, Trésorier.

Madame le Maire exprime tous ses remerciements à Madame BONNY, Adjointe aux Finances, qui a su travailler avec une grande efficacité à l'élaboration de ce budget avec David et plus généralement, l'ensemble des conseillers pour leur collaboration efficace pendant ces 6 années.

Elle exprime sa reconnaissance au Maire sortant, Monsieur Robert DUVERNE, qui lui a beaucoup appris, même si ils n'étaient pas toujours d'accord et qu'elle n'oubliera jamais.

Elle renouvelle une dernière fois les remerciements de toute son équipe et d'elle-même à tous les habitants qui leur ont accordé une immense confiance et les invite à boire le traditionnel pot offert par le nouveau Maire.

*Récapitulatif des délibérations prises :*

- Délibération n° 014-2014 – II/ **ÉLECTION DU MAIRE**

- Délibération n° 015-2014 – III/ **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

- Délibération n° 016-2014 – IV/ **ÉLECTION DES ADJOINTS** 1<sup>er</sup> Adjoint (Chargé de l'Administration Communale

- **Délibération n° 017-2014 – IV/ ÉLECTION DES ADJOINTS 2<sup>ème</sup> Adjoint (Chargé des Affaires Sociales, du Pôle d'Animations et de la Jeunesse)**
- **Délibération n° 018-2014 – IV/ ÉLECTION DES ADJOINTS 3<sup>ème</sup> Adjoint (Chargé de l'Urbanisme et des Travaux)**
- **Délibération n° 019-2014 – IV/ ÉLECTION DES ADJOINTS 4<sup>ème</sup> Adjoint (Chargé des Finances et des Perspectives de Développement communal)**
- **Délibération n° 020-2014 – V/ INDEMNITÉS DE FONCTION**
- **Délibération n° 021-2014 – VI/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES EPCI**
  - a) Syndicat Intercommunal du Tonnerrois (SIT)
- **Délibération n° 022-2014 – VI/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES EPCI**
  - b) Syndicat Départemental des Énergies de l'Yonne (SDEY)
- **Délibération n° 023-2014 – VI/ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES EPCI**
  - c) Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00